

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **09** JUIL. 2019

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle » (dentelle à l'aiguille, Alençon) du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019

Le ministre de la culture,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 26 février 2014 modifié fixant les règles d'organisation générale, la nature et les programmes des épreuves des concours de recrutement dans le corps des techniciens d'art ainsi que la composition des jurys ;

Vu l'arrêté du 24 septembre 2014 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Édouard JACQUOT, conservateur en chef du patrimoine, direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle » (dentelle à l'aiguille, Alençon) du ministère de la culture, organisés au titre de l'année 2019.

Sont nommés membres de ce jury :

- Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », responsable de la manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national ;
- Madame Valérie DURAND, technicienne d'art de classe normale, métiers du textile, spécialité « artiste en dentelle », dentellière, atelier conservatoire national de la dentelle au Point d'Alençon, Mobilier national ;
- Madame Dominique ROUSSEAU, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « textile », dentellière, atelier conservatoire national de la dentelle au Point d'Alençon, Mobilier national.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Pierre BUREAU, chef de travaux d'art principal, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « textile », responsable de la manufacture nationale de la tapisserie de Beauvais, Mobilier national.

Article 3

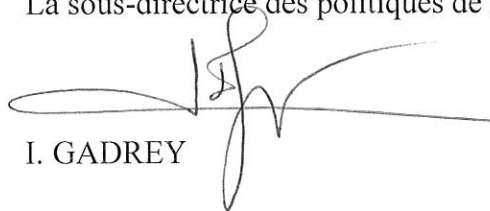
Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **09 JUIL. 2019**

Le ministre de la culture,

Pour le ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY